CONFÉDÉRATION SUISSE

425-DIG.130

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Brevet N° 48 15 novembre 1888, 8 h. Classe 10

GUSTAVE FALCONNIER, à NYON.

Briquetages légers et économiques.

Les briques en toutes matières tendent à prendre dans la construction une place toujours plus considérable. Je veux créer, spécialement pour la construction, des briques légères et économiques, dont l'emploi sera facile et avantageux.

Mon dessin explicatif donne dans les fig. 1 et 2 la vue du profil de ces briquetages et de leur surface. Ces briques évidées comme des tuiles, sont pourvues de rainures *A*, qui entourent ces briques, si elles sont faites au moule ou à la presse, si ces mêmes rainures ne sont que de deux côtés opposés dans le cas qu'elles soient étirées et coupées comme des drains.

Pour monter ces briquetages, je dispose mes briques à joints croisés ou non croisés, je les pose à joints de mortier, ciment ou toute autre matière convenable. Pour leur donner de la rigidité, je place dans ces joints des treillis métalliques *D*, dont je donne un spécimen dans les fig. 3 et 4. Dans la fig. 4 le fer est présenté non plié, sortant du découpage, des trous sont réservés en *B*, pour marquer et faciliter à l'ouvrier le pliage aux distances voulues, afin de former les escaliers des briques. Je les assemble comme dans la fig. 3, sur les angles au moyen d'agrafes ou de fil de fer.

Ces treillages posés de plat, offrent une grande résistance et guident l'ouvrier dans son montage.

Au lieu de fer feuillard, j'emploie des fers de toutes formes, horizontaux et verticaux, pour produire la même résistance.

Ces treillis ou fers seront placés d'avance et assemblés, ou seulement au fur et à mesure du montage.

Quant la matière du joint est prise, elle fait clef et par son adhérence sur le fer elle constitue un élément de résistance suffisant.

Ces briques du poids des tuiles dans des surfaces égales seront d'un prix réduit; ces briquetages seront légers, économiques, avantageux dans des parties des constructions, telles que pour murs de clôtures, hangars, fenils, chapes, etc.

Mon invention peut se prêter à toutes les combinaisons; ces briques peuvent affecter diverses formes, être faites en diverses matières: chaux lourde et sable, ciment, terre cuite, papier mâché, etc. Les treillis métalliques peuvent aussi être faits de toutes matières favorables et de tous assemblages pour obtenir le résultat indiqué dans cette description.

Revendications :

Ayant ainsi décrit mon invention et la manière de la mettre en pratique, je revendique comme caractères constitutifs de mon invention :

1° L'évidement de ces briques pour les faire très légères et peu coûteuses ;

2° Les rainures du pourtour pour obtenir des joints faisant clefs ;

3° L'emploi de treillis métalliques ou fers divers, à placer dans les joints pour assolider l'ensemble.

Le tout ainsi que je l'ai substantiellement décrit et représenté dans les dessins ci-joints. Des briques percées pourraient aussi être employées.

GUSTAVE FALCONNIER.